

Référentiel d'activités et de compétences

Titre d' Expert en analyse et stratégie pour l'environnement (MS)

Article L6113-1 du Code du travail Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Bloc 1 : Concevoir une action stratégique pour la gestion d'un problème d'environnement et la mise en œuvre de la transition écologique

Bloc 2 : Piloter et manager la mise en œuvre d'une action stratégique pour la gestion d'un problème d'environnement

Bloc 3 : Evaluer la performance environnementale d'une politique publique, d'un plan, d'un programme ou d'un projet

Bloc 4 : Structurer une gouvernance participative intégrant la complexité et l'incertitude des défis environnementaux

Conditions de validation :

L'obtention de la certification professionnelle complète est accordée aux candidats ayant satisfait l'ensemble des conditions détaillées ci-dessous :

- Avoir validé les 4 blocs de compétences,
- Avoir rédigé et soutenu oralement une thèse professionnelle réalisée dans le cadre d'une mission professionnelle en entreprise de 5 mois minimum équivalents temps plein, consécutifs ou non.

A l'issue d'un parcours de VAE, la certification s'obtient par la validation cumulative des 4 blocs de compétences du référentiel de certification, sur la base d'un livret de preuves présenté oralement devant le jury.

Chaque bloc peut être validé de manière autonome. La validation partielle d'un bloc n'est pas possible.

La formation et la certification sont accessibles aux candidats en situation de handicap. En ce sens, des aménagements dans le cadre des modalités d'évaluation sont possibles et seront définies au cas par cas auprès du Référent Handicap.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Concevoir une action stratégique pour la gestion d'un problème d'environnement et la mise en œuvre de la transition écologique A1. Réalisation d'un diagnostic stratégique de la gestion d'un problème d'environnement ¹ à l'échelle d'un territoire ou d'une organisation <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation du contexte environnemental et institutionnel - Cartographie des cadres réglementaires et des outils d'analyse stratégique - Recensement des acteurs clés et analyse de leurs dynamiques d'interaction - Étude des perceptions et des stratégies des parties prenantes - Développement de scénarios prospectifs intégrant des 	C1. Réaliser un état des lieux du contexte d'un problème d'environnement en intégrant les dimensions institutionnelles et réglementaires et en mobilisant des cadres d'analyse stratégique pour identifier les enjeux de gestion du problème considéré.	Etude de cas (C1, C2) A partir d'un dossier environnemental réel qu'il documente en collectant les données nécessaires, le candidat doit rédiger une note qui comprend une caractérisation des éléments de contexte institutionnel, réglementaire, socio-écosystémique et une identification des acteurs parties prenantes. Il mobilise différentes théories des sciences sociales pour décrypter leurs intérêts, leurs représentations et leurs stratégies d'action dans la gestion du problème environnemental considéré. Production individuelle d'une note d'opportunité	Pour C1 : <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments de contexte collectés et présentés permettent d'explicitier les enjeux de gestion du problème d'environnement - Le cadre d'analyse stratégique choisi est adapté - Les enjeux de gestion du problème environnemental étudié sont identifiés
	C2. Identifier les acteurs parties prenantes de la gestion du problème d'environnement considéré en analysant leurs interrelations et leurs positions institutionnelles en mobilisant les cadres théoriques adaptés, afin de caractériser leurs intérêts, leurs représentations du problème et leurs stratégies d'action.		Pour C2 : <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs parties prenantes sont identifiés et leur cartographie est complète - Les interactions, les intérêts et les représentations des acteurs sont décryptés sous un angle stratégique
	C3. Concevoir une démarche d'analyse prospective en tenant compte des échelles territoriales emboîtées, des interactions entre les secteurs, des objectifs de la	Mise en situation professionnelle (C3) A partir d'un défi environnemental donné (préservation et restauration de	Pour C3 : <ul style="list-style-type: none"> - Les scénarios produits rendent compte de la complexité des enjeux et présentent des futurs alternatifs

¹ Préservation et restauration de la biodiversité, transition énergétique, atténuation et adaptation au changement climatique, pollutions impactant la santé et les milieux, gestion de l'eau, gestion des déchets, préservation des ressources...

<p>dimensions écologiques et territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploration des tendances futures et des impacts potentiels sur la gestion environnementale - Synthèse des analyses réalisées et formulation de recommandations stratégiques 	<p>planification écologique, en élaborant des scénarios, en mobilisant les imaginaires et sa sensibilité et en identifiant les opportunités et les défis émergents afin d’approfondir la caractérisation des enjeux territoriaux du problème d’environnement considéré.</p>	<p>la biodiversité, adaptation aux conséquences du changement climatique...), les candidats doivent produire, par groupe de 4 ou 5, des scénarios prospectifs utopiques ou dystopiques.</p> <p>Ces scénarios mobilisent des données quantitatives et qualitatives collectées par leur soin. Ils traduisent un récit sur les futurs des défis environnementaux et les imaginaires circonscrits à l’échelle territoriale prescrite.</p> <p><i>Présentation orale collective des différents scénarii devant un jury composé de consultants experts dans le domaine de la prospective pour l’environnement</i></p>	<p>contrastés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les imaginaires mobilisés rendent compte de la diversité interculturelle et d’éventuelles situations de handicap - Le récit est cohérent par rapport aux scénarios présentés - Le récit propose des pistes de réflexion en faveur de l’engagement environnemental
	<p>C4. Formaliser les résultats d’une démarche de diagnostic stratégique en s’appuyant sur l’état des lieux, l’analyse du jeu des acteurs parties prenantes, les résultats de l’analyse prospective, afin d’identifier les leviers d’action permettant l’atteinte des objectifs règlementaires fixés pour le problème d’environnement considéré.</p>	<p>Etude de cas (C4, C5)</p> <p>A partir d’un dossier comprenant des éléments documentaires et cartographiques renseignant un problème d’environnement basé sur une situation réelle, les candidats, par groupe de 4 ou 5, mobilisent le cadre de l’Analyse Stratégique de la Gestion de l’Environnement pour structurer et identifier les leviers d’action pour atteindre les objectifs environnementaux recherchés. Ils</p>	<p>Pour C4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration de la démarche de diagnostic et la formalisation de ses résultats sont explicitées - Les résultats du diagnostic permettent d’identifier les leviers d’action pour atteindre l’efficacité environnementale
<p>A2. Conception et négociation du plan d’action pour la gestion d’un problème d’environnement</p>	<p>C5. Caractériser des grands axes de solution du problème de gestion d’environnement considéré à partir des leviers d’action identifiés en tenant compte</p>		<p>Pour C5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les leviers d’action sont caractérisés et répondent aux objectifs définis - Le plan d’action est adapté au contexte

<ul style="list-style-type: none"> - Définition des axes principaux du plan d'action en considérant les ressources et les acteurs concernés - Préparation et présentation des propositions de solutions adaptées aux spécificités du problème environnemental - Négociation avec les parties prenantes internes et externes - Intégration des aspects culturels et des besoins spécifiques liés aux handicaps dans la stratégie de négociation 	<p>des ressources disponibles et des acteurs parties prenantes pour proposer un plan d'action et son déploiement.</p>	<p>proposent un plan d'action et conçoivent son déploiement.</p> <p><i>Restitution orale collective et production individuelle d'une note de synthèse</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de déploiement du plan d'action tiennent compte des moyens disponibles
<p>Piloter et manager la mise en œuvre d'une action stratégique pour la gestion d'un problème d'environnement</p> <p>A3. Mise en œuvre opérationnelle d'un plan d'action stratégique environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification des objectifs et des phases de déploiement du plan d'action 	<p>C6. Mener une négociation avec les acteurs parties prenantes en interne et en externe en présentant le plan d'action, en mobilisant les cadres théoriques de la négociation, en tenant compte de leurs intérêts respectifs, de leur diversité culturelle et d'éventuelles situations de handicap afin de s'assurer de leur adhésion aux actions à déployer.</p> <p>C7. Déployer le plan d'action stratégique en définissant les objectifs, les étapes et les dispositifs opérationnels pour s'assurer de l'atteinte des résultats.</p>	<p>Mise en situation professionnelle basée sur des jeux de rôle (C6)</p> <p>Sur la base d'un objectif de mise en réserve d'un espace forestier, le candidat doit conduire une négociation, à partir du rôle d'une des parties prenantes qu'il incarne, pour parvenir à déployer son plan d'action et susciter l'adhésion.</p> <p><i>Production individuelle d'une note d'analyse réflexive</i></p> <p>Etude de cas (C7, C8)</p> <p>A partir de la réalisation d'un travail de terrain conduit, en groupe de 4 à 5, sur la base d'entretiens avec les acteurs parties prenantes de différents problèmes d'environnement (transition énergétique, restauration de la biodiversité, transition agroécologique...), les candidats doivent choisir un outil de planification stratégique territoriale (PCAET, PPRI, PLU...) à partir duquel ils :</p>	<p>Pour C6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cadres théoriques de la négociation mobilisés sont explicités - Une analyse réflexive de la posture durant l'exercice de négociation menée est présentée - Les moyens déployés pour susciter l'adhésion sont décrits et argumentés - Les moyens permettant d'adapter la conduite de la négociation y compris aux personnes en situation de handicap sont décrits - Des pistes d'amélioration pour une future négociation sont exposées <p>Pour C7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les préconisations opérationnelles, les étapes du déploiement des actions et le dispositif de suivi proposés sont adaptés au contexte - Les moyens nécessaires au suivi du plan d'action et à sa communication sont identifiés - Les moyens proposés pour adapter le dispositif opérationnel et de suivi aux personnes en situation de handicap sont décrits et efficaces au regard des contraintes et du contexte

<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des outils de suivi et de reporting - Coordination avec les organisations partenaires - Renforcement des collaborations à long terme avec les réseaux d'organisations engagées dans la transition écologique 	<p>C8. S'appuyer sur un réseau d'organisations partenaires en communiquant un plan d'action stratégique et les résultats de son suivi pour les fédérer dans la durée autour des objectifs de transition écologique recherchés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - établissent des préconisations opérationnelles adaptées au contexte - définissent les modalités de déploiement des actions et de leur suivi et les moyens associés - les communiquent, pour une mise en discussion, aux acteurs parties prenantes - préconisent des modalités de mobilisation dans la durée du réseau de parties prenantes <p><i>Production collective d'un rapport écrit de 15 pages pour le groupe</i> <i>Restitution orale individuelle de l'étude de cas permettant une individualisation de la note</i></p>	<p>Pour C8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réseau d'organisations partenaires et les parties prenantes sont présentés - Les modalités de communication du plan d'action et de son suivi sont adaptées au réseau de partenaires et favorisent leur intéressement à ce dernier
<p>A4. Management d'une équipe transverse et pluridisciplinaire pour la mise en œuvre de l'action stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de l'équipe projet et définition des rôles et responsabilités pour chaque membre - Mise en place de pratiques de management inclusif et agile - Sensibilisation de tous les acteurs internes et externes aux 	<p>C9. Constituer et animer une équipe projet transverse et pluridisciplinaire en définissant les rôles et les responsabilités de chacun, en déployant les outils et méthodes du management inclusif (interculturalité, handicap) et agile et de la facilitation pour favoriser l'intelligence collective, et susciter l'engagement, la confiance et la fédération de l'équipe autour du projet.</p>	<p>Travail réflexif (C9)</p> <p>Dans le cadre de la gestion d'une équipe pluridisciplinaire et du déploiement des outils et méthodes du management agile et inclusif et de la facilitation, le candidat rédige les résultats de son analyse réflexive de sa posture de manager et de son leadership. Il identifie les modes de communication interpersonnelle.</p> <p><i>Production individuelle d'une note d'analyse réflexive</i></p>	<p>Pour C9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la posture managériale et des leviers de motivation personnelle est démontrée - Les techniques de gestion des tensions, dont l'écoute active, sont identifiées et intégrées - L'assertivité mise au service de l'intelligence collective est présentée - Les moyens déployés pour favoriser l'inclusion et répondre aux situations de handicaps sont adaptés

<p>enjeux écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la cohésion et l'engagement de l'équipe autour des objectifs du projet 	<p>C10. Déployer une culture des enjeux de la crise écologique en interne et en externe en mobilisant des outils adaptés² pour assurer l'acculturation nécessaire aux défis environnementaux.</p>	<p>Mise en situation professionnelle (C10)</p> <p>A partir de l'expérimentation et/ou de l'animation d'un dispositif de sensibilisation aux défis environnementaux, le candidat rédige un rapport réflexif sur les modalités de mobilisation de ce dispositif pour renforcer l'acculturation de son équipe.</p> <p><i>Production individuelle d'un rapport écrit</i></p>	<p>Pour C10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intérêt et les limites des dispositifs de sensibilisation expérimentés et de leur modalité d'animation sont identifiés et restitués - Les conditions de mobilisation de ces différents dispositifs sont identifiées
<p>Evaluer la performance environnementale d'une politique publique, d'un plan, d'un programme ou d'un projet</p> <p>A5. Conception et mise en œuvre d'un processus d'évaluation environnementale appliqué à une politique publique et de sa déclinaison territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des évolutions des politiques environnementales à travers des sources diversifiées (communications ministérielles, rapports, réglementations, articles de recherche, dossiers de presse) 	<p>C11. Réaliser une veille en mobilisant et en confrontant différentes sources et en analysant les dynamiques des politiques publiques environnementales afin de développer une culture et une expertise sur le sujet et sur la gouvernance européenne et mondiale.</p>	<p>Etude de cas (C11)</p> <p>Les candidat.es réalisent, par groupe de 4 ou 5, une veille sur une politique publique environnementale (eau, biodiversité, paysage, qualité de l'air...) et effectuent l'analyse des dynamiques pour cette d'une politique publique et sa territorialisation.</p> <p><i>Présentation orale collective par groupe</i> <i>Production individuelle d'une note de synthèse</i></p>	<p>Pour C11 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La veille réalisée est clairement présentée - La dynamique de la politique publique retenue est restituée avec précision - La présentation des grandes étapes des négociations sur les conventions internationales relatives aux problèmes d'environnement mondiaux est exhaustive
	<p>C12. Concevoir une approche évaluative stratégique d'une politique publique environnementale en mobilisant les grilles d'analyse de la sociologie de l'action</p>	<p>Etude de cas (C12)</p> <p>Par groupe de 3 à 4, les candidats analysent l'approche évaluative stratégique de la performance</p>	<p>Pour C12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation des cadres théoriques de la sociologie politique est illustrée - Les critères d'évaluation sont adaptés - Des pistes d'amélioration sont

² « Fresque du climat », « Inventons nos vies bas carbone », « Atelier 2 tonnes », « Bataille de la Tech », « Ecologie fiction @ENGIE University » ...

<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des tendances et des impacts des politiques publiques sur l'environnement à l'échelle nationale et internationale - Élaboration de modèles d'évaluation et mesure de l'efficacité des politiques publiques environnementales - Application des critères d'évaluation et identification des leviers d'amélioration et des adaptations nécessaires 	<p>politique et en identifiant les critères adaptés afin d'améliorer l'effectivité environnementale de cette politique.</p>	<p>environnementale d'une politique publique et de ses instruments à partir de l'étude d'un cas concret d'action publique pour la transition écologique. Ils définissent des critères d'évaluation adaptés et proposent des pistes d'amélioration.</p> <p>Présentation orale collective par groupe s'appuyant sur une note de synthèse rédigée collectivement</p>	<p>identifiées et adaptées au contexte</p>
<p>A6. Mise en œuvre d'une évaluation environnementale appliquée à un plan, d'un programme ou d'un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des études d'impact environnemental - Intégration des enjeux écologiques dans toutes les phases de réalisation - Suivi réglementaire de la conformité avec les procédures environnementales obligatoires - Collecte et traitement des données environnementales - Rédaction de rapports périodiques pour les parties prenantes et les autorités environnementales 	<p>C13. Mesurer l'intégration des enjeux environnementaux dans les étapes de conception, de réalisation et de mise en œuvre des plans des programmes et des projets, en analysant l'étude d'impact, en se conformant aux attendus des procédures réglementaires, en collectant et en traitant les données pertinentes afin d'évaluer la performance environnementale du plan, programme, ou projet.</p>	<p>Mise en situation professionnelle (C13 et C14)</p> <p>Par groupe de 4 à 5, les candidats analysent et évaluent la qualité et les limites de l'étude d'impact d'un projet ainsi que les mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité proposées. Sur la base de cette analyse, ils rédigent l'avis de l'autorité environnementale.</p> <p>Présentation orale collective de l'analyse réalisée par groupe et de l'avis d'autorité environnementale rédigé devant un jury composé d'experts</p>	<p>Pour C13 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attendus de la procédure réglementaire sont maîtrisés - L'analyse de l'étude d'impact est pertinente au regard des enjeux environnementaux qui sont précisément identifiés - Les ressources documentaires et les informations complémentaires recueillies sont analysées de manière adaptée aux enjeux - L'avis rédigé est complet et conforme aux attendus réglementaires
	<p>C14. Effectuer le rapportage aux parties prenantes et à l'autorité environnementale concernée en analysant la conformité de la mise en œuvre de la séquence « Eviter,</p>		<p>Pour C14 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attendus de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » sont maîtrisés - Les mesures d'évitement et de réduction sont analysées et discutées - Les mesures compensatoires font l'objet d'une analyse pertinente au

	Réduire, Compenser » (ERC) ³ et le respect de l'objectif de « zéro perte nette de biodiversité » ⁴ pour améliorer l'efficacité environnementale des plans, des programmes et des projets.		regard de l'objectif règlementaire attendu de « zéro perte nette de biodiversité »
<p>Structurer une gouvernance participative intégrant la complexité et l'incertitude des défis environnementaux</p> <p>A7. Diagnostic des controverses scientifiques et des défis sociétaux de la transition écologique pour adapter le mode de gouvernance de l'action environnementale stratégique en situation d'incertitude</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de veille permanent sur les controverses scientifiques et les débats sociétaux liés à l'environnement - Analyse critique des impacts des controverses sur les politiques publiques et les stratégies environnementales - Évaluation des différents 	<p>C15. Identifier les débats éthiques et sociétaux relatifs aux défis environnementaux en s'appuyant sur un dispositif de veille des controverses scientifiques et en analysant leurs impacts sur l'action publique, afin de faciliter la prise de décision en situation d'incertitude.</p>	<p>Etude de cas (C15)</p> <p>Les candidats réalisent, par groupe de 4 ou 5, la veille et l'analyse des impacts sur l'action publique d'une controverse scientifique d'actualité (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, réserves de substitution, pesticides...).</p> <p>Restitution orale collective par groupe</p>	<p>Pour C15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La controverse scientifique est explicitée - L'évolution des points de débats éthiques et sociétaux est restituée - Les impacts de la controverse sur le pilotage opérationnel de l'action publique sont identifiés et caractérisés
	<p>C16. Définir le mode de gouvernance adapté au contexte (complexité et incertitude) et au problème environnemental considéré en confrontant l'analyse réalisée à des modèles de gestion existants afin de mettre en œuvre l'action stratégique environnementale.</p>	<p>Etude de cas (C16)</p> <p>Les candidats réalisent, par groupe de 4 ou 5, sur la base d'articles scientifiques, l'analyse critique du type de gouvernance préconisée selon les modèles contemporains de gestion de l'environnement (développement durable, transition écologique, gestion intégrée...).</p> <p>Restitution orale collective par groupe</p>	<p>Pour C16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modèles de gestion de l'environnement sont explicités - L'analyse critique de l'intérêt et des limites de leurs préconisations en matière de gouvernance de l'action est complète

³ Les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme sur l'environnement peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

⁴ « Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité. Elles doivent se traduire par une obligation de résultats et être effectives pendant toute la durée des atteintes. Elles ne peuvent pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction. Si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état. » Article L 163-1 du Code de l'environnement.

modèles de gouvernance			
<p>A8. Conception d'une démarche participative dans le champ de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des arguments et des communications des différentes parties prenantes impliquées dans les questions environnementales (entreprises privées, organisations non gouvernementales pour l'environnement, syndicats, lobbyistes) 	<p>C17. Analyser les plaidoyers des acteurs publics et privés parties prenantes d'un problème d'environnement en décrivant les registres argumentaires et communicationnels employés, en mobilisant les principes de l'analyse du discours afin d'identifier les logiques et stratégies d'action.</p>	<p>Etude de cas (C17)</p> <p>Par groupe de 3 ou 4, les candidats analysent la stratégie de communication d'une ONGE (organisation environnementale non gouvernementale), d'un organisme privé, d'une entreprise ou d'une institution publique. Cette analyse réalisée et restituée à l'oral rend compte de leurs plaidoyers.</p> <p><i>Restitution orale collective par groupe</i></p>	<p>Pour C17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plaidoyers des acteurs étudiés sont clairement présentés - Le décryptage des registres argumentaires et communicationnels permet de repérer les postures de lobbying des acteurs étudiés et leur stratégie - Les principes de l'analyse du discours sont mobilisés de manière efficace par rapport aux objectifs de l'analyse du cas
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de cadres pour la participation publique - Définition des objectifs et des attentes des dispositifs de concertation 	<p>C18. Concevoir un dispositif de participation ou de concertation du public en étudiant le contexte, en identifiant les besoins, et en définissant les objectifs et les résultats attendus pour optimiser la prise en compte de l'environnement dans les décisions.</p>	<p>Etude de cas (C18)</p> <p>Par groupe de 4 à 5 les candidats réalisent l'étude critique d'un dispositif participatif sur la base d'un dossier et de recherches complémentaires.</p> <p><i>Restitution orale collective par groupe</i></p>	<p>Pour C18 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif de concertation présenté est maîtrisé - Le dispositif est resitué dans le champ des démarches participatives - Les données collectées sont exhaustives et sont cohérentes avec le sujet traité - L'intérêt et les limites du dispositif participatif étudié en termes d'intégration des enjeux d'environnement dans les décisions sont identifiés et discutés